

## FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

	<b>REFERENCE</b>	<b>N°52</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé en : - unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Ces dispositifs médico-sociaux sont implantés dans les écoles maternelles. <b>Il reste une UEMA disponible :</b> <b>UEMA- École maternelle Louis Pécout, La Ciotat (ARPEJH)</b>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL ET RÉFÉRENCES</b>	L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. L'unité d'enseignement en élémentaire accueille, elle, 10 élèves. Ces unités sont adossées à un établissement médico-social. - 4è plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
	<b>MISSIONS</b>	- Mettre en œuvre les temps d'enseignement. - Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement. - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Partager, avec l'équipe du service médico-social à laquelle il appartient, un langage et des outils de réflexion communs. - Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.
	<b>COMPÉTENCES</b>	En particulier sur cette UE, le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH). Les candidatures sans spécialisation sont acceptées.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème à titre provisoire après avis favorable de l'IEN ASH.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Les candidatures doivent être transmises à l'IEN ASH de secteur avant le 05 juillet 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat, avec une lettre de motivation synthétique (mentionnant mail et téléphone portable) et l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat.
	<b>CONTACT</b>	UEMA La Ciotat : Mme Mahussier IEN ASH Est <a href="mailto:ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr">ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr</a> 0442211299